conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires du Dr Ould aoudia Clinique vétérinaire de Brunoy centre 7 rue Philisbourg ,91800 Brunoy

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente,elles peuvent vous être remises sous format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : https://www.chezmonveto.com .clinique vétérinaire de Brunoy centre

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé clinique vétérinaire pour animaux de compagnie conformément à l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires .

Horaires d'ouvertures

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h30 à 19h30 et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.
Les consultations ont lieu uniquement sur RDV .
La prise de RDV peut se faire à l'accueil , par téléphone ou sur le site de RDV en ligne : "Captainvet"

Personnel affecté aux soins des animaux

Dr vétérinaire Ould aoudia Amokrane
Dr Vétérinaire Cairaschi Candice
Mme Masson Emilie Asv De niveau 5
Mlle Leroux Chloé Asv de niveau 5

Prestations effectuées au sein de la clinique

Consultations de médecine générale
Certaines consultations peuvent nécessiter l'intervention d'un confrère spécialisé sur place ou en référé avec l'accord du propriétaire

chirurgie de convenance , des tissus mous ,orthopédique

consultations d'Ostéopathie et de Physiothérapie assurées par un intervenant extérieur Le Dr Fleur Marcel

Certaines chirurgies nécessitent l'intervention d'un chirurgien spécialiste d'où l'appel d'un intervenant extérieur ou d'un référé selon les possibilités et l'accord du propriétaire et bien sûr des besoins pour les bons soins de l'animal .

analyses sanguines :

- effectués par nos soins avec le matériel suivant :catalyst DX ,,idexx snapshot Dx,vetscan fuse .
- effectués les cas échéant en laboratoire vétérinaire avec l'accord du propriétaire

Anesthésie Générale:
-anesthésie flash : Dexmédétomidine,Tilamine-zolazépam
Tranquillisation poussée : médétomidine,Butorphanol
anesthesie gazeuse: induction Tilamine-zolazépam ou Propofol,Valium et relais gazeux :Isoflurane

-surveillance de l'anesthésie : électrocardiogramme, oxymétrie et ap alerte
imagerie médicale :
-radiographie
générateur GER ,

développement numérique :une copie sur CD sera remise au client sur simple demande

-echographie ,doppler : scil logic un compte rendu vous sera remis avec les images sur simple demande Certaines échographies nécessite un vétérinaire spécialisé (ie : echocardiographie)intervenant à la clinique en accord avec le propriétaire .

Endoscopie , fibroscopie : un compte rendu vous sera remis avec les images sur simple demande

-Délivrance de médicaments :

Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire .

- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

Surveillance des animaux hospitalisés :

la Journée assuré par notre équipe
la nuit en semaine selon le degré de surveillance nécessaire par rapport à la gravité de l'état de l'animal :

- à la clinique par passages répétés du vétérinaire pour assurer la continuité des soins si l'état de l'animal ne mets pas en jeu son pronostic vital et en accord avec le propriétaire
- transféré dans un établissement assurant la surveillance et les soins nécessaires à la bonne prise en charge de l'animal en accord avec le propriétaire
- les week-ends et jours fériés transférés dans un établissement assurant la continuité des soins et la surveillance de l'animal en accord avec le propriétaire

Permanence et continuité des soins :

afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés , ,notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

VETOADOM : en appelant à la clinique le standard téléphonique vous transfère directement sur leur standard

LA MAISON DES URGENCES : 999 rue Tuboeuf , 77170 Brie Comte Robert
tel : 01 80 70 97 97

SELARL GAULIARD : 9 C rue pasteur ,94190 Villeneuve Saint Georges
tel : 01 43 82 68 68t

Espèce traitées :

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- furet
- Rongeurs
- Lagomorphes

Nous ne disposons pas des infrastructures , du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente.En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à :l
-'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA alfort) située:7 avenue du Général De Gaulle, 94700 Maisons-Alfort ;Téléphone :01 43 96 71 00
-et/ou pour les chevaux à la Clinique Vétérinaire de Grosbois située :46 Avenue de Grosbois,94440 Marolles-en-Brie ;Téléphone : 01 45 69 65 39

Risque Thérapeutique,risque anesthésique, risque lié à la contention,consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client.Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou , dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal , par écrit sous forme d'un contrat de soins (voir chapitre" contrat de soins ") .

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyen de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant .Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.
L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client .

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées çi-dessus .

Contrat de soins , conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins . Ce dernier apportera les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé

Décès de l’animal

En cas de décès de l’animal , nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite , restituer le corps à fins d’inhumation .
Nous pouvons dans les autres cas assurer par l’intermédiaire de la société Esthima Etampes ,rue Marcel Laloyeau,91150 Etampes , l’incinération collective ou individuelle du corps .Toute demande d’incinération devra être écrite et signée par le client .
Les frais d’incinération sont à la charge du client .

Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu’ils soient muselés et présentés par une personne majeure .

Admission des animaux errants

Pour les animaux errants ,nous pouvons aider le demandeur a rechercher une éventuelle identification et les coordonnées du propriétaire mais en aucun cas garder un animal non identifié dans les locaux de la clinique . Le demandeur devra s’occuper de le remettre à l' autorité communale en charge des animaux errants (Mairie, police municipale)
Pour un animal errant malade ou blessé qui est en péril, d’une espèce pour laquelle nous possédons les compétences , la technicité et l’équipement adapté nous nous efforcerons dans la limite de nos possibilités ,d'atténuer la souffrance de l’animal et de recueillir l’accord du demandeur sur des soins appropriés .Lorsque nous pouvons répondre à la demande nous informerons le demandeur des possibilités alternatives de prise en charge par un autre Vétérinaire ou de décision à prendre pour l’animal notamment pour éviter des souffrances inutiles .

Conditions Tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et sont à la disposition des clients sur simple demande .
Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales , chirurgicales,des médicaments et autres produits délivrés .Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation .
La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact.Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client .Chaque dépassement de paliers financiers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client .

Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal sera rendu au client .

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon les modalités convenues entre le vétérinaire et le client .Lors de paiement différé,des pénalités de retard calculés à un taux égal à 1.5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur le jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal , de chirurgie ou lors de soins de longue durée .

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement .

Litiges

En cas de litige à caractère déontologique , le client peut s'adresser au CROV ile de france :18 Cr Debille , 75011 Paris . Tel:0147001289

Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

- AXA assurance
  5 rue philisbourg , 91800 Brunoy

Loi “informatique et liberté “, secret professionnel

Conformément à la loi “informatique et liberté “ du 20 juin 2018” (RGPD) , tout client dispose du droit d'accès , de modifications , de suppression des données informatiques le concernant auprès du Dr Ould aoudia .

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel . Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la Loi